



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les 2 580 membres de L'APL

BUREAU DES DÉLÉGUÉS

Membres du Conseil
exécutif (18 personnes)

Délégués d'école

CONSEIL EXÉCUTIF

Présidence

1^{re} Vice-présidence

2^e Vice-présidence

3^e Vice-présidence

4^e Vice-présidence

Secrétariat général

Délégués de secteur

- 6 au primaire
- 5 au secondaire
- 1 en FP-EDA

COMITÉ DE GESTION

Présidence

1^{re} Vice-présidence

2^e Vice-présidence

3^e Vice-présidence

4^e Vice-présidence

Secrétariat général



Chacune des écoles a droit à un délégué par 15 membres et portion de 15, élu par l'assemblée des profs de l'école pour un mandat d'un an

Élus en alternance pour un mandat de 3 ans et libérés de leur tâche d'enseignement

Élus pour des mandats de 2 ans

6 personnes élues en alternance pour un mandat de 3 ans et libérées de leur tâche d'enseignement..



95 000
enseignantes
et enseignants



34 syndicats
+
APEQ (cartel)



BUREAU DE DIRECTION

3 membres du CE libérés à temps plein

CONSEIL EXÉCUTIF

6 membres

1 représentant APEQ

Bureau de direction
+
3 membres non-libérés

CONSEIL FÉDÉRAL

x membres

- Y représentants des syndicats
- Z conseillers du membre
- 6 membres du Conseil exécutif
- 1 représentant de l'APEQ

RESPONSABILITÉS

- Questions professionnelles, pédagogiques
- Négociations sectorielles
- Enjeux qui touchent les conditions propres aux enseignantes et enseignants
- Service conseil aux syndicats locaux



SCHÉMA DES COMPOSANTES DE LA CENTRALE



CSQ

225 000 membres

Fonction publique et para-publique
5 membres au CE

Rôle

- Voit à la réalisation des décisions du congrès triennal où plus de 1 000 personnes siègent
APL = 20 délégués, 20 votes
- Adopte le plan d'action et le budget

Tous les syndicats représentés

Éducation

- Enseignants
- Soutien
- Professionnels

Jeunes
Adultes
Collégial
Université

Santé

- Petite enfance
- Enseignement privé
- Retraités
- Regroupement
 - Loisirs
 - Communautaire

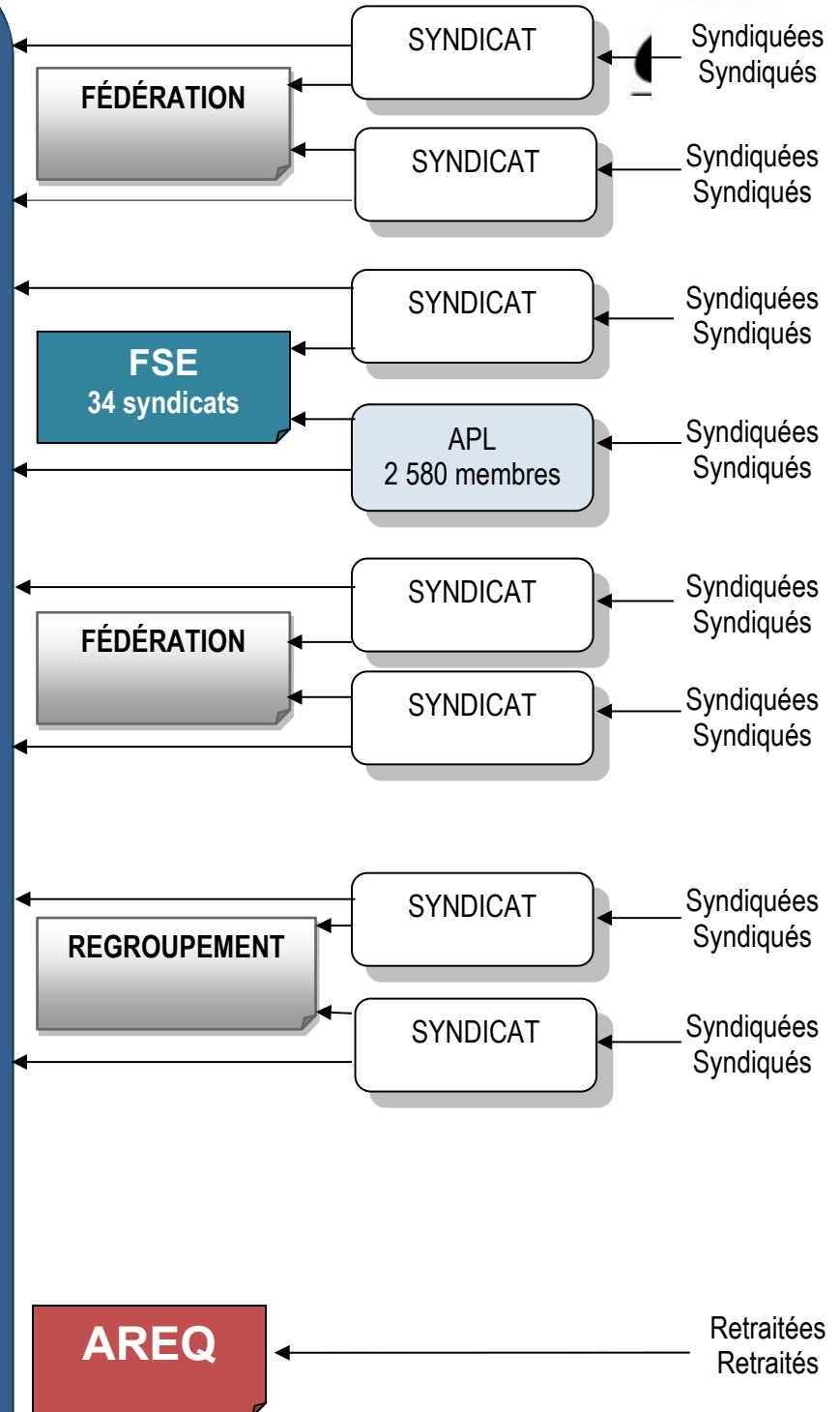
**Conseil général (CG)
300 personnes**

APL = 4 délégués (13 votes)

Autres instances
CGN, CI, CIN

Responsabilités

Droits parentaux, retraite, salaire, front commun, assurances, négociation intersectorielle, aspects politiques (éducation, santé, société, environnement...)



PROCÉDURES ET DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

Première étape :

Présentation du sujet. La personne-ressource donne les informations pertinentes.

Deuxième étape :

Comité plénier d'échange. C'est le moment utilisé par les membres pour poser des questions et émettre des commentaires. (Temps préalablement fixé par la présidence d'assemblée.)

Troisième étape :

Comité plénier d'annonce de proposition. C'est à ce moment qu'on annonce ou formule sa proposition.

Quatrième étape :

Présentation des propositions. Le proposeur explique sa proposition. On recherche à ce moment une personne qui appuie, sinon la proposition n'est pas discutée.

Cinquième étape :

Délibérante. C'est le moment où les propositions sont mises en débat. On intervient pour ou contre les différentes propositions. (Temps préalablement fixé par la présidence d'assemblée).

Sixième étape :

Droit de réplique. Les proposeurs disposent d'un dernier droit de parole.

Septième étape :

Le vote. Le vote est appelé selon l'ordre logique. La décision est prise à la majorité simple.

Bon débat !

N.B. :

Les interventions individuelles sont de 2 minutes chacune. Chaque membre a droit à un maximum de deux interventions par délibérante dans le temps alloué.